

Cxlijij

(...)

## Accord d'entre pendaries

L'an mil six cens vingt un et le vingt septiesme jour  
du moys( )de febvrier appres midy dans ma boutique  
en villemur ect( )regnant Louys etc( )pard(evan)t moy note(re) etc  
tesmoings( )bas( )nommes establis en (per)sonnes jean  
pendaries d(ict)( )gaure laboureur de( )la( )paroisse de  
magnanac et autre jean( )pendaries d(ict)( )cavale  
labour(eur) des( )filhols faisant tant pour soy q(ue) po(ur)( )et  
au nom de( )francois pendaries son( )fre)re absent  
d'autre lesquelles( )partyes( )de( )gre et par  
l'entremise de( )certains leurs( )bons amis

*[mention marginale à droite du feuillet se poursuivant au bas :*

Advenu le huictie(esme)  
may an lieu regnant  
e(t)pard(evan)t quy dessus  
estably en( )(per)sonne  
le susd(ict) pendaries  
d(ict) gaure quy a( )receu  
reallem(en)t desd(icts) pendaries  
d(icts)( )cavales par mains  
dud(ict) Jean illec  
p(rese)nt la( )somme de  
neuf livres *en( )tenu* ( ?)  
au( c)susd(ict)( )instr(ument) ( ?) dont  
(par)tant est quitte et consent  
a( )la( )canceliat(iion) dud(ict)( )instr(ument) ( ?) en( )ce que porte debte de( )lad(ict)e( )somme tant seulement  
au( )surplus( )demeurant en( )sa( )force P(rese)nt(s) geraud vila et( )raymond david de  
villematyer e(t)( )jean bascoul de( )vill(emur) et moy( )note(re) requis

(suivent les signatures)

Bascoul p(raticie)n Custos not(aire)]

se sont convenus et accordes du proces et( )different  
q(u'il)s avoient entreux pour raison de la cheute et  
rebastiment( )de certain bastiment que lesd(icts)  
cavales tiennent en( )afferme dud(ict)( )gaure assis  
aux filhols, lequels different ils avoient cy  
devant arbitre e(t)( )remis au dire e(t)( )experta(ti)on  
de( )gailhard et( )guilhaume gays fustiers (\*) de bondigoux  
c( )est a( )ssavoir que pour toutes prethentions  
domages et interests dont led(ict) Gaure susdict  
demande ausd(icts) cavales pour raison de ce  
led(ict) jean( )pendaries cavalé pour soy et aud(ict)( )nom  
promect e(t)( )s( )oblige payer aud(ict)( )pendaries

gaure la( )somme de( )neuf livres( )pour( )la  
prochaine festye( )de( )pasques et en outre sera  
tenu de payer e(t)( )a quitter les frais de justice  
comme est porté en( )le precedent (con)tract dud(ict)  
arbitrage rettenu par moy d(ict)( )note(re) le( )vingt  
cinquie(sme) du( )courant ensemble ceux( )qui est  
soict fructz ou traictes d( )icell(uy) arbitrage( )et( )du p(rese)nt  
accord moyen(n)ant quoy led(ict)( )pendaries Gauré  
se contente et quitte( )lesd(icts) cavales des dommages  
et( )interests q(u'il) prethendoit et( )demandoit contr'eux  
a( )raison de la demoli(ti)on et( )rebastimant dud(ict)  
bastiment lequel il reprend en( )l'estat qu'est  
a( )present et respectivement( )moyennant  
ce dessus demeurent lesd(ictes) partyes  
quittes dud(ict)( )different et( )proces consentant  
led(ict)( )pendaries Gauré a( )la( )cassa(ti)on des  
informa(ti)ons q(u'il) auroit faites fe(re) contre

---

## Cxv

lesd(icts) cavaliés pour ce subiet (\*\*\*) qui n'avoient en cours  
esté decrettes H° et a l( )effect de p(rese)nt accord  
lesd(ictes) partyes( )ont respectes( )et( )obliges tous  
et( )checuns( )leurs( )biens p(rese)nt et( )advenir q(u'ils)  
ont( )submis aux( )rigu(eurs) de( )justice avec( )les  
renonc(iations) requisesvet l'ont( )jure P(rese)nt le( )susd(ict)  
Gailhard Gay d(ict)( )Gailhard( )homme et anthoine  
faure fustiers de( )bondigoux et jacme  
romaignac *lab(oureur)* ( ?)( )de( )la( )paroisse de villematier  
ne sachant signer ny partyes( )et( )moy jean  
custos( )note(re) dud(ict)( )villemur requis soubs(sig)ne  
H° sauf le droict d( )autruy sy point en y a

Custos note(re)

(\*) *Charpentiers de l'occitan fustié.*

(\*\*) Subjet.